Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien de Pouligny-Saint-Pierre
De : association adesa <adesa.sauzelles@hotmail.fr>
Date : 28/11/2018 23:22
Pour : "pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr" <pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr>

Madame, Messieurs

Vous voudrez bien trouver en PJ une contribution de l'association ADESA à l'attention de la commission d'enquête.
ci-joint deux documents :
1 - doc 1 choix du site
2 - document "annexe 1 bis choix du site_PSP"

Sincères Salutations
Eric Bourgeon,
Président de l'ADESA

Garanti sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes :

doc 1 choix du site.pdf	30 octets
annexe 1 bis choix du site _ pages PSP.pdf	30 octets

ADESA
Association de Défense de l'Environnement de Sauzelles et Alentours
Mairie de SAUZELLES
4 Rue de Mijault
36220 SAUZELLES
Mail : adesa.sauzelles@hotmail.fr

Pouligny, le 28/11/2018

Madame, Messieurs, les Commissaires-Enquêteurs,

Ci-joint "annexe1 bis choix du site_PSP", comprenant les pages concernant le projet de Pouligny Saint Pierre extraites d'un document qui montre **les contradictions de nos promoteurs éoliens (Maïa Eolis, Voltalia), et du Bureau d'Études Jacquel et Chatillon.**
Le document complet "étude d'impact sur l'environnement annexe1 bis choix du site" vous sera remis lors d'une permanence à la mairie.

En effet l'étude de 2009 portée par Maïa Eolis et réalisée par le bureau d'études Jacquel & Chatillon concernant le projet de Sauzelles **a rejeté le projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de Pouligny, en raison de sensibilités paysagères et écologiques fortes.**
Or maintenant, Voltalia qui a racheté des projets éoliens de Maïa Eolis en 2015, propose un projet sur ce même secteur de Pouligny avec le même cabinet d'études qui déclare **"le site choisi est donc pertinent pour le développement d'un projet éolien" !**
Non seulement Maïa Eolis et Voltalia se contredisent mais le Bureau d'études est devenu amnésique !

En résumé :
En 2009, Maïa Eolis, par l'intermédiaire de la société MSE de la Haute Borne, a justifié le choix du site de Sauzelles à l'aide du document **"ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ANNEXE I bis Choix du site"** réalisée par le Bureau d'Études Jacquel & Chatillon.

L'étude se décompose de la façon suivante :

1 - SENSIBILITÉS DES PAYSAGES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE

Page 6 - En étudiant les documents de référence en matière de paysages et d'éolien (le pays Blancois étant classé peu propice) la conclusion est que "Les paysages de la Brenne et du Boischaut semblent, quant à eux, incompatibles avec l'accueil de projets éoliens."

Page 10 - La Carte 4, issue du Plan du Parc Naturel Régional de la Brenne, illustre l'intérêt écologique et naturel du PNR. La grande majorité du territoire présente une qualité écologique qui est difficilement compatible avec le développement de l'éolien. Cette carte conforte donc le fait que le pays Blancois possède les territoires les plus propices à l'insertion d'éoliennes.
Pour autant, le pays Blancois n'est pas exempt de sensibilités vis-à-vis des projets éoliens.
La qualité paysagère du pays Blancois réside essentiellement dans le contraste entre les paysages des vallées majeures (la Gartempe, l'Anglin et la Creuse) et ceux des plateaux agricoles très ouverts. **Les vallées rassemblent les itinéraires pittoresques, les sites touristiques et patrimoniaux majeurs, ainsi que de nombreux espaces naturels remarquables.**
Dans le pays Blancois, les enjeux paysagers vis-à-vis de l'insertion de parcs éoliens se situent donc principalement au niveau des vallées.

2 - **DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES SECTEURS POTENTIELS DANS LE BLANCOIS**

page 12 – Localisation de 6 sites où l'implantation d'éoliennes est techniquement possible dans le Blancois.
Ensuite on trouve l'analyse secteur par secteur
SECTEUR 1 : NEONS-SUR-CREUSE
SECTEUR 2 : COMMUNES DE SAUZELLES, FONTGOMBAULT, MERIGNY, SAINT-AIGNY
SECTEUR 3 : POULIGNY-SAINT-PIERRE
SECTEUR 4 : INGRANDES, MERIGNY, CONCREMIERS
SECTEUR 5 : MAUVIERES
SECTEUR 6 : SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE

puis on arrive à la conclusion :

Page 28 – Synthèse de l'analyse qui démontre que c'est le secteur 2 : COMMUNE DE SAUZELLES, FONTGOMBAULT, MERIGNY, SAINT-AIGNY le plus favorable au développement de l'éolien et que pour "pour des raisons de sensibilités écologiques et d'acceptabilités locales, ainsi que dans un souci de cohérence paysagère **ce secteur fut restreint à la commune de Sauzelles.**"
A noter que le projet éolien de Sauzelles (7 éoliennes) est toujours d'actualité puisque la société Maïa Eolis a posé un recours auprès du TA de Limoges suite au refus du Préfet.

Je vous demande Madame, Messieurs les membres de la commission d'enquête sur le projet de parc éolien de Pouligny-Saint-Pierre, de bien vouloir prendre en considération les conclusions de la page 20 du document donné en annexe : "**Le secteur de Pouligny est donc un secteur qui présente des contraintes écologiques et des sensibilités paysagères avérées. Celles-ci nous ont conduit à émettre une réserve quant à la possibilité d'accueillir un projet éolien sur ce secteur.**"

Le même porteur de projet Maïa Eolis (2009-2015) ainsi que le même Bureau d'Études peuvent changer d'avis et proposer sans aucun souci de se contredire, le secteur de Pouligny-Saint-Pierre pour implanter le parc éolien, à croire que les contraintes ont disparu !

En espérant que ces éléments vont vous permettre de vous forger une opinion sur cette incohérence. Pour nous, habitants du pays Blancois, les enjeux écologiques sont importants et les sensibilités paysagères sont très fortes dans ce secteur avec notamment les sites naturels de la vallée de la Creuse, de la Voie Verte, de la Réserve Naturelle Régionale des Roches, les co-visibilités avec les églises de Saint Aigny, de Pouligny-Saint-Pierre, la ville du Blanc (SPR, château Naillac, église Saint-Cyran etc...) mais ce projet porterait également des atteintes aux sites inscrits de l'abbaye de Fontgombault et du château du Bouchet.

Respectueuses salutations

Pour L'Association de Défense de Sauzelles et Alentours (ADESA)

Le Président, Eric Bourgeon

MSE La Haute Borne

Projet éolien de la commune de Sauzelles

PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
Département de l'Indre (36)

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE I bis

Choix du site

MSE La Haute Borne

MSE LA HAUTE BORNE
Tour de Lille
Boulevard de Turin
59 777 LILLE

Téléphone : 03.20.214.214
Télécopie : 03.20.131.231

Projet éolien de la commune de SAUZELLES

Parc Naturel Régional de la Brenne

Département de l'Indre (36)

PERTINENCE DU CHOIX DU SITE DE SAUZELLES AU SEIN DE L'UNITE PAYSAGERE DU BLANCOIS

COMPLEMENT AU VOLET PAYSAGER DU PROJET EOLIEN DE SAUZELLES

Novembre 2009

Bureau d'Etudes JACQUEL & CHATILLON
Environnement et Energies
www.be-jc.com

REALISATION : LUCAS TOUSSAINT

SOUS LA DIRECTION DE CHARLES LHERMITTE

Sensibilités des paysages du Parc Naturel Régional de la Brenne

DOCUMENTS DE REFERENCES EN MATIERE DE PAYSAGE ET D'EOLIEN

L'Atlas départemental des paysages de l'Indre (2001) constitue un outil d'aménagement particulièrement utile lorsque l'on traite de l'aménagement du territoire. Il est, en ce sens, consulté systématiquement dans le cadre des projets éoliens.

Cet Atlas départemental des paysages de l'Indre, réalisé par l'Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement (Alain Boëmare & Claude Chazelle), a fourni les clés de lecture indispensables pour évaluer les sensibilités des paysages du département à l'insertion de projets éoliens.

Cette compatibilité entre éoliennes et paysages a été retranscrite dans le Porter à Connaissance sur les Zones de Développement de l'Indre par la Direction Départementale de l'Indre. Plus précisément, cette compatibilité entre les parcs éoliens et les paysages a été évaluée au regard des caractéristiques de chaque unité paysagère[2] (Tableau 1).

D'après ces analyses, les paysages les plus propices à l'accueil d'éoliennes sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Brenne se situeraient au Nord du PNR (unité paysagère des gâtines de l'Indre), et à l'Ouest de celui-ci (unité paysagère du Blancois). Les paysages de la Brenne et du Boischaut semblent, quant à eux, incompatibles avec l'accueil de projets éoliens.

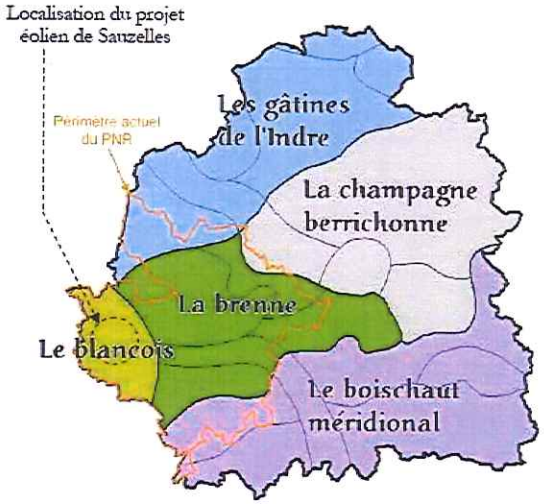

Carte 2 : Les unités paysagères du département de l'Indre

UNITÉS PAYSAGÈRES	CARACTÉRISTIQUES	COMPATIBILITÉ
BOISCHAUT MÉRIDIONAL	▯Un patrimoine culturel et historique remarquable ▯ Une structure paysagère peu modifiée, d'une richesse environnementale marquée ▯ La reconnaissance en tant que haut lieu touristique	DÉFAVORABLE
BRENNE	▯Une structure morphologique de faible amplitude avec peu de référence d'échelle verticale ▯ Une richesse environnementale remarquable et reconnue internationalement ▯Une fréquentation touristique en progression, liée aux paysages préservés et à la présence de l'eau	DÉFAVORABLE
CHAMPAGNE BERRICHONNE	▯Une structure morphologique de faible amplitude avec peu de référence d'échelle verticale et une grande échelle de vision ▯ Un degré d'artificialisation fort ▯ Une vocation touristique non affirmée	PROPICE
BLANCOIS	▯ Une structure morphologique marquée ▯ Un potentiel environnemental et patrimonial de qualité ▯ Un faible degré d'artificialisation ▯Une fréquentation touristique en nette progression	PEU PROPICE
GÂTINES DE L'INDRE	▯ Une structure morphologique moyennement marquée ▯Un potentiel environnemental et patrimonial peu connu et peu valorisé en dehors de Valençay ▯Un degré d'artificialisation très variable suivant les secteurs, mais plutôt généralement moyen ▯Une fréquentation touristique affirmée autour de Valençay et en renouveau pour le reste des Gâtines	MOYENNEMENT PROPICE DÉFAVORABLE POUR LE SITE DE VALENÇAY

Tableau 1 : Capacité des unités paysagères de l'Indre à intégrer les ouvrages éoliens (Source : Porter à Connaissance sur les Zones de Développement de l'Indre)

[2] *Les unités paysagères se présentent comme des portions d'espaces homogènes et cohérents qui possèdent des caractéristiques propres, des organisations spatiales et des évolutions spécifiques.*

La Carte 4, issue du Plan du Parc Naturel Régional de la Brenne, illustre l'intérêt écologique et naturel du PNR. La grande majorité du territoire présente une qualité écologique qui est difficilement compatible avec le développement de l'éolien. Cette carte conforte donc le fait que le Blancois possède les territoires les plus propices à l'insertion d'éoliennes.

Pour autant, le Blancois n'est pas exempt de sensibilités vis-à-vis des projets éoliens. La qualité paysagère du Blancois réside essentiellement dans le contraste entre les paysages des vallées majeures (la Gartempe, l'Anglin et la Creuse) et ceux des plateaux agricoles très ouverts. Les vallées rassemblent les itinéraires pittoresques, les sites touristiques et patrimoniaux majeurs, ainsi que de nombreux espaces naturels remarquables.

Dans le Blancois, les enjeux paysagers vis-à-vis de l'insertion de parcs éoliens se situent donc principalement au niveau des vallées.

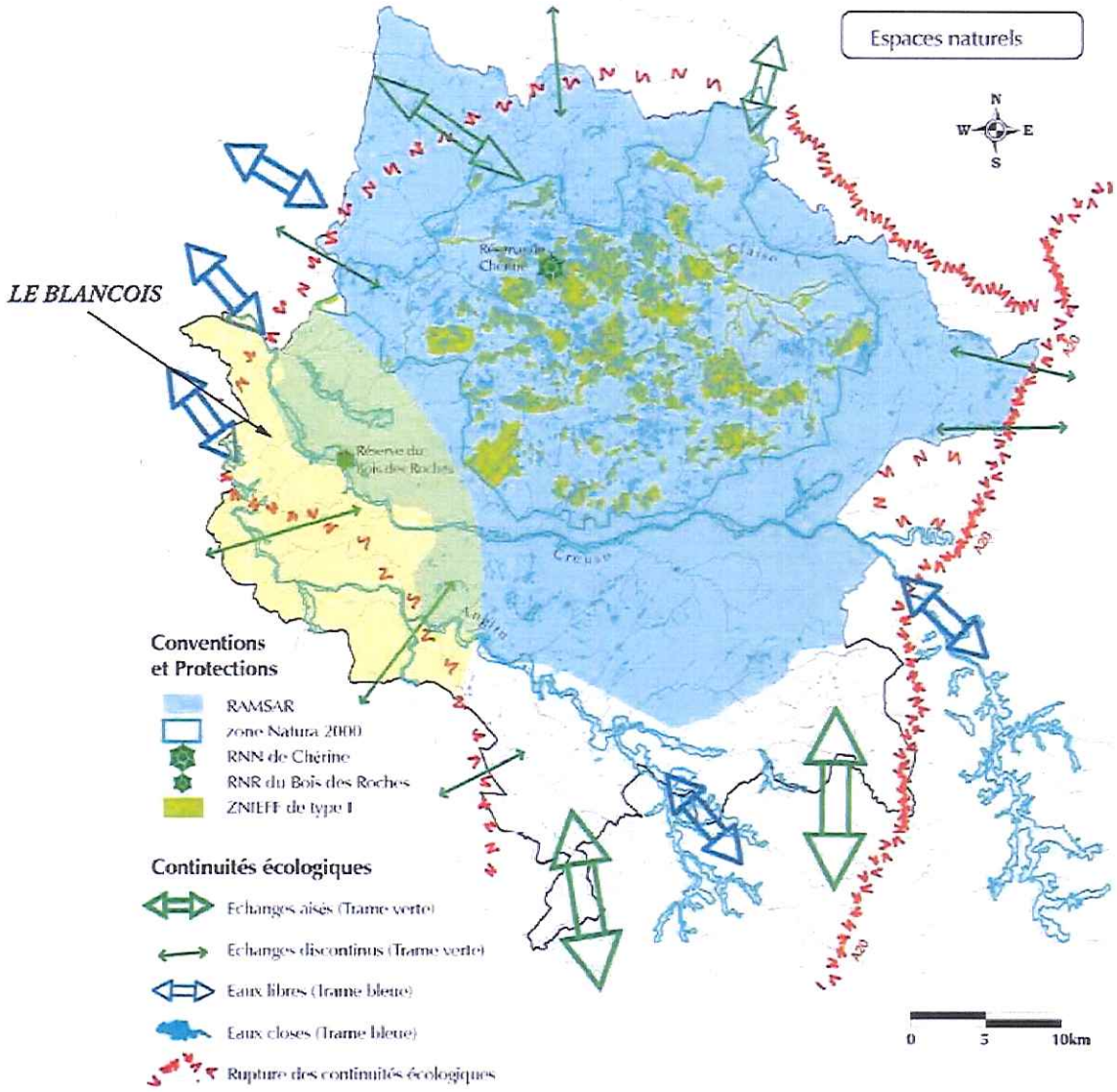

Carte 4 : Cartographie des espaces naturels du PNR de la Brenne (Source : Plan du Parc Naturel Régional de la Brenne, Révision de la Charte)

Démarche d'identification des secteurs potentiels dans le Blancois

La démarche d'identification et de caractérisation des secteurs propices à l'accueil de parcs éoliens a nécessité, en première approche, d'exclure les secteurs à fortes contraintes vis-à-vis de l'éolien :

- Territoires concernés par une Zone Spéciale de Conservation ou par un Site d'Intérêt Communautaire au titre de la directive Habitat (directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages) ;
- Sites inscrits et classés, les arrêtés de protection du biotope et les sites gérés par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre ;
- Secteurs à moins de 600 mètres des habitations ;
- Principales forêts, boisements et étangs.

Un dernier niveau d'analyse a permis d'identifier les secteurs potentiels. En effet, les exclusions précédentes, relativement grossières, peuvent être affinées au cas par cas. Ont ainsi été exclus :

- Les secteurs de surface trop réduite où l'implantation d'éoliennes aurait pour effet le mitage du paysage ;
- Les secteurs dans des vallons ou des vallées ;
- Les secteurs fortement boisés ou composés de multiples étangs à forte valeur écologique ;

Les secteurs en bleu présentés sur la carte ci-contre représentent donc les sites où l'implantation d'éoliennes est donc techniquement possible dans le Blancois. On remarquera qu'ils résultent de la prise en compte de multiples contraintes et sensibilités, qui vont bien au-delà de l'unité paysagère de la Brenne. Ces secteurs ont donc fait l'objet d'une étude paysagère, au cas par cas, sur la base du travail de terrain réalisé début Janvier 2009 et des études existantes[3] à ce jour.

[3] *Notamment les études des paysages de la vallée de l'Anglin et de la Creuse, réalisées par les Atelier « A Ciel Ouvert » et « Citbère » pour le Parc Naturel Régional de la Brenne, et les atlas départementaux des paysages de l'Indre, de Poitou-Charentes et du Limousin.*

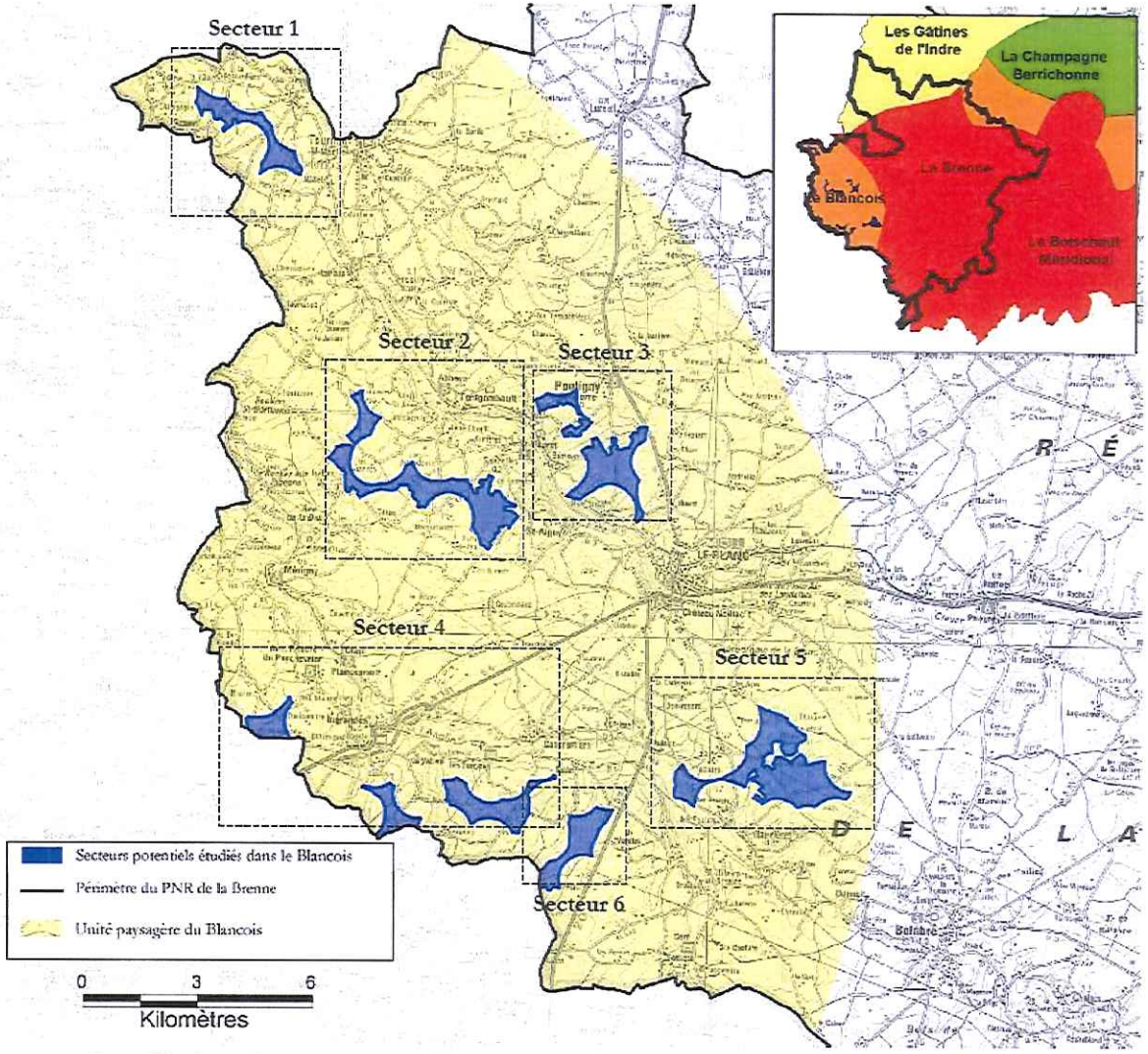

Carte 5 : Identification des secteurs pouvant potentiellement accueillir des parcs éoliens sur l'unité paysagère du Blancois (Source : BE J&C)

I.1.3 - Secteur 3 : Pouligny-Saint-Pierre

La visibilité sur le secteur 3 est importante depuis le château de Naillac, Monument Historique Classé, et depuis le viaduc de Le Blanc.

De plus, le secteur est situé dans le périmètre de la zone inscrite sur la liste Ramsar[5], et à proximité d'une zone Natura 2000, ce qui laisse prévoir des enjeux environnementaux importants.

Enfin une visibilité sur le secteur depuis le bourg de Saint-Aigny (située dans la vallée de la Creuse) a été constatée sur une partie du secteur.

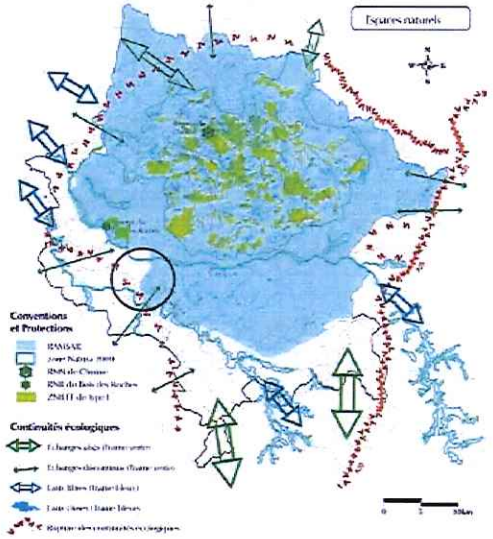

Carte 12 : Carte des espaces naturels
(Source : révision de la charte du PNR de la Brenne)

Le secteur de Pouligny est donc un secteur qui présente des contraintes écologiques et des sensibilités paysagères avérées. Celles-ci nous ont conduit à émettre une réserve quant à la possibilité d'accueillir un projet éolien sur ce secteur.

[5] *La convention Ramsar a été élaborée et adoptée par les nations participantes lors d'une réunion à Ramsar en Iran le 2 février 1971. Elle engage les signataires à tenir compte de la conservation des zones humides dans leurs plans d'aménagements.*

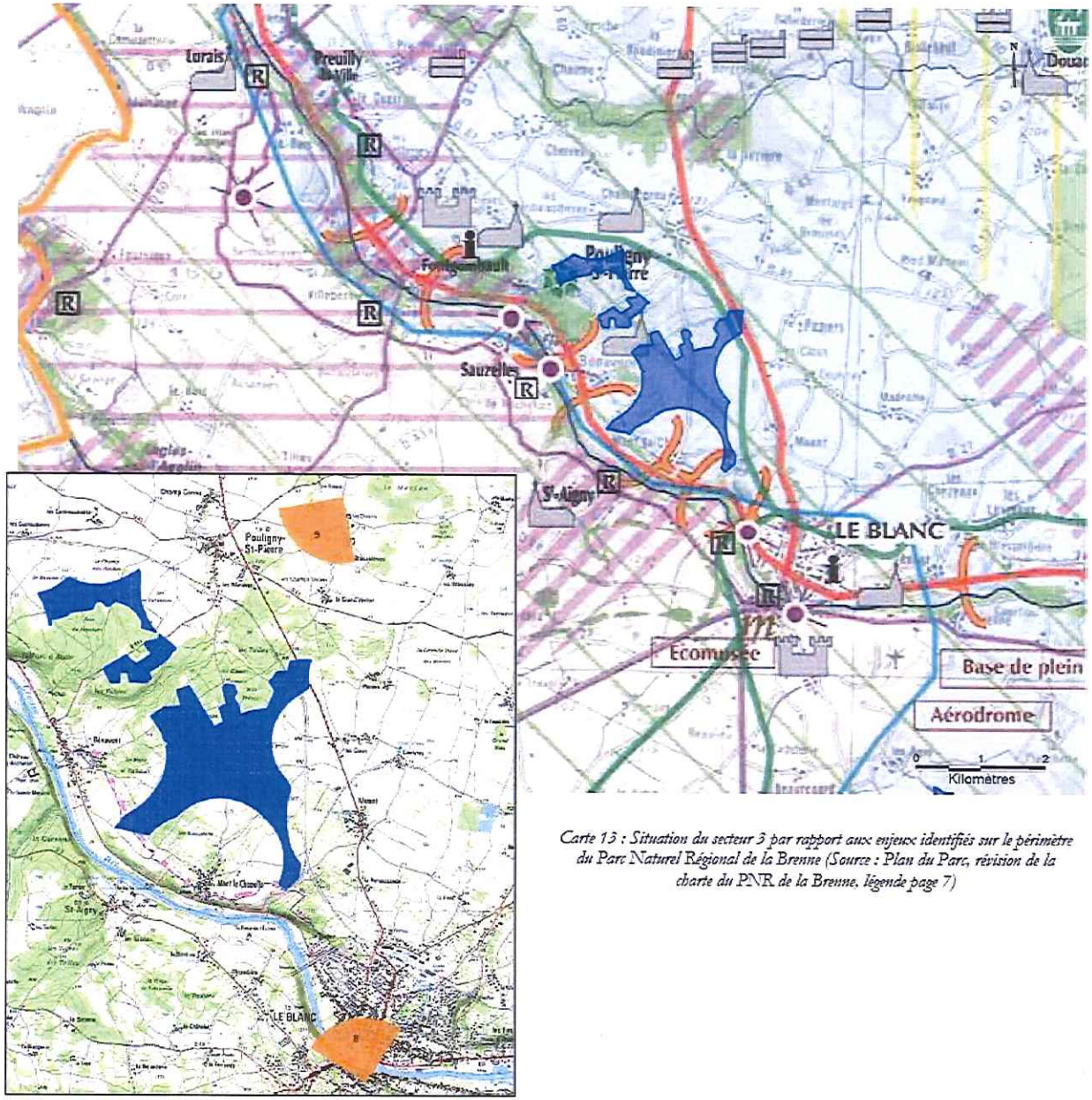

Carte 13 : Situation du secteur 3 par rapport aux enjeux identifiés sur le périmètre du Parc Naturel Régional de la Brenne (Source : Plan du Parc, révision de la charte du PNR de la Brenne, légende page 7)

SYNTHESE DE L'ANALYSE

La prise en compte des contraintes fortes sur le plan technique, environnemental et paysager ont donc permis d'identifier 6 secteurs potentiellement compatibles avec un projet éolien sur l'unité paysagère du Blancois. Chacun de ces secteurs a été analysé in situ afin de vérifier les sensibilités paysagères de manière plus précise.

Sur les 6 secteurs analysés, 4 d'entre eux nous semblent peu compatibles avec le développement de projets éoliens. Certains présentent plusieurs points de vue remarquables qui seront fortement modifiés, notamment lorsque ces points de vue mettent en scène des Monuments Historiques. D'autres présentent des sensibilités écologiques qui autorisent difficilement le développement d'un projet éolien :

- Le secteur n°1 (Néons-sur-Creuse) a une incidence importante sur de nombreux points de vue sur les vallées de la Creuse et de l'Anglin ;
- Le secteur n°3 (Pouligny-Saint-Pierre) présente un impact visuel important à la fois depuis le Monument Historique Classé du château Naillac (Le Blanc), et depuis le hameau de Saint-Aigny ;
- Le secteur n°4 (Ingrandes, Mérigny) est visible depuis la quasi-totalité du bourg d'Ingrandes, de son château Inscrit ainsi que depuis Concremiers qui présentent des espaces de grande qualité paysagère tournés vers l'Anglin et les secteurs. Ce secteur sera également fréquemment visible dans la vallée de l'Anglin entre Ingrandes et Concremiers et engendrera des covisibilités avec le château des Forges, Monument Historique Classé localisé en belvédère sur la vallée.
- Pour des raisons environnementales et paysagères, le secteur n°5 (Mauvières) est incompatible avec des projets éoliens du fait de sa localisation dans une zone de transition paysagère entre les paysages du Blancois et ceux de la Brenne : les étangs se multiplient pour devenir un motif paysager important. Associés à leur cortège végétal, ils forment des espaces à enjeux environnementaux certains. C'est à ce titre que le secteur n°5 est inscrit en zone Ramsar (de même que le secteur n°3).

Au final, seuls deux secteurs ont retenu notre attention dans le cadre d'un éventuel développement de projet éolien dans le Blancois :

- **Le secteur n°2, sur les communes de Sauzelles, Fontgombault, Mérigny et Saint-Aigny ;**
- **Le secteur n°6, sur la commune de Saint-Hilaire sur Benaize.**

Le secteur n°2 se localise sur un plateau cultivé largement ouvert. Du fait de son recul à la vallée de la Creuse, le secteur n°2 permet de préserver les visibilités depuis le fond de vallée de la Creuse et depuis les sites patrimoniaux. Seul le point de vue remarquable du bois des Roches, sera impacté :

« Le site des Roches est un site reconnu pour son intérêt archéologique et faunistique majeur. Il présente en outre un intérêt paysager indéniable puisque cette séquence paysagère, de grande qualité esthétique, constitue également un paysage représentatif de la vallée de la Creuse: une rivière conséquente; sur une rive pâturée; sur l'autre rive, une falaise blanche et fière ; un rebord de plateau que l'on devine sur l'horizon boisé et une terrasse haute avec un village compact portant la pierre de calcaire. De ce fait, l'implantation d'éoliennes modifie le point de vue mais celles-ci s'installeront derrière les boisements qui forment l'arrière plan de la silhouette du village. Enfin cette qualité paysagère doit être nuancée : ce belvédère n'est apparemment que peu fréquenté, il est situé dans le Bois des Roches, à distance du hameau » (Extrait du volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien de Sauzelles).

De la même façon, le secteur n°6 est situé dans un paysage ouvert apte à accueillir de nouveaux éléments verticaux. Des éoliennes sur ce secteur seraient toutefois perceptibles depuis le village de Concremiers, implanté sur le versant Sud de la vallée de l'Anglin, et présenteraient un risque de covisibilité avec le château des Forges, Monument Historique Classé. Il serait également visible depuis certains secteurs de la vallée de l'Anglin.

Conclusion

En toute logique, c'est donc le secteur localisé sur les communes de Sauzelles, Fontgombault, Mérigny et Saint-Aigny qui a été retenu pour développer un projet éolien. En effet, ce secteur se localise à distance de la vallée de la Creuse, ce qui permet de limiter considérablement la visibilité sur le projet éolien depuis la vallée. De plus, il présente l'avantage de s'étendre à travers de larges parcelles agricoles qui confèrent au site une ouverture du paysage compatible avec la taille des éoliennes (Photo 16, Photo 17). Enfin, les séquences de la vallée de la Creuse les plus proches du secteur sont occupées de boisements qui réduisent les vues sur le parc à quelques visions très localisées depuis le fond de vallée. Quand elles existent, les visibilités sur le projet éolien de Sauzelles depuis le fond de vallée de la Creuse sont donc furtives, à la différence des autres secteurs potentiels pour lesquels les vues sur les éoliennes auraient davantage de « permanence ».

Pour des raisons de sensibilités écologiques et d'acceptabilités locales, ainsi que dans un souci de cohérence paysagère ce secteur fut restreint à la commune de Sauzelles.

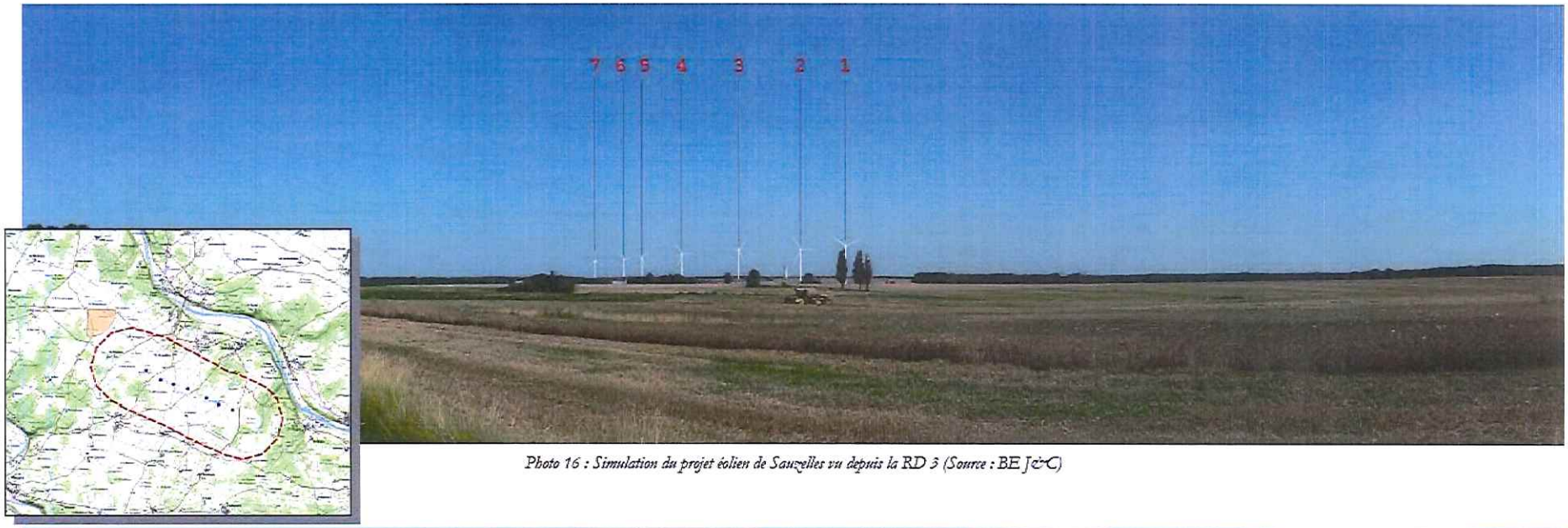

Photo 16 : Simulation du projet éolien de Sauzelles vu depuis la RD 3 (Source : BE J&C)

Photo 17 : Simulation du projet éolien de Sauzelles vu depuis l'entrée Est de Ruffec-le-Franc (Source : BE J&C)